Délibération n° 2021-01

<u>OBJET</u> : Lotissement « Le Clos des Briotais » – Classement dans le domaine public de voirie, des équipements et espaces communs

E X P O S E

La SAS DPB IMMO a réalisé un lotissement de 11 lots au lotissement «Le Clos des Briotais» conformément aux permis d'aménager n°044 036 17 C 3002 accordé le 22 juin 2017 et n°044 036 17 C 3002 M01 accordé le 25 janvier 2021.

La convention de transfert d'équipements communs dans le domaine public communal a été accordée le 6 juillet 2017.

La Charte « labellisation Ville de Châteaubriant » fixe contractuellement les exigences de qualité attendues d'un lotissement implanté sur la commune.

Ainsi, ce lotisseur a déposé la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux de cette opération le 25 janvier 2021 qui a été contrôlée par les services de la Ville.

La voie commune qui dessert ces logements, d'une superficie de 2 270 m² est cadastrée section AR n°156.

Dès lors, la procédure de classement dans le domaine public de la voirie et des équipements communs peut être engagée.

D E C I S I O N

Il vous est proposé :

1. d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique par la SAS DPB IMMO de la voirie, des équipements et des espaces communs, desservis par la voie commune, cadastrée section AR n°156 d'une superficie totale de 2 270 m², et des réseaux sous la voirie.

2. d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié et les documents nécessaires à l'exécution de cette présente délibération. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge la SAS DPB IMMO.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 11 février 2021

Le Maire

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210216-638-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 16-02-2021

Publication le : 17-02-2021

Le Maire,
Alain HUNAULT

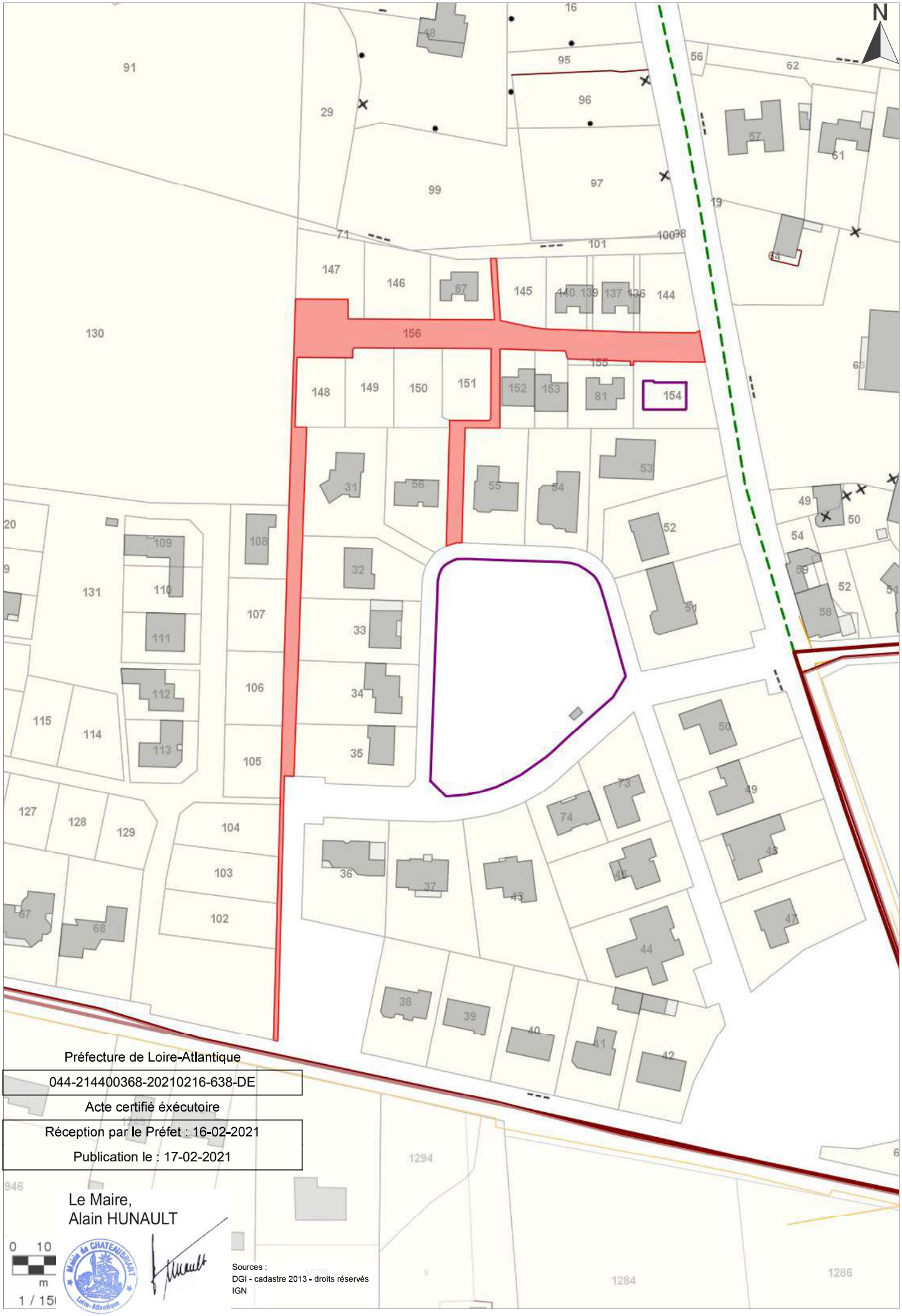

Emprise (xmin,ymin,xmax,ymax) : 372362, 6742445, 372669, 6742843 - Système de coordonnées : Lambert 93 (étendu)